



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau, (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>  2	<b>Date de la modification :</b>  Le 14 janvier 2014
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>  ECST-RFP-13-0024	
<b>Titre :</b>  Conseiller régional en relations médias (CRRM)	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>  Le 31 janvier, 2014 à 14 :00 (HNE)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>  <b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, (Québec) K1A 0M6  <a href="mailto:proposal-proposition@elections.ca">proposal-proposition@elections.ca</a>	
<b>À l'attention de</b>  Stella Van Tassel Conseillère principale, Services de l'approvisionnement et des contrats	<b>N° de tél.</b>  819-939-1491  <b>N° de fax</b>  819-939-1532

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Conseiller régional en relations médias (CRRM) qui porte le numéro ECST-RFP-13-0024 datée du 22 novembre 2013 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. Questions et réponses**

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

### **2.1 Question No. 3**

Question : Est-ce qu'une ressource peut soumettre pour une province dans laquelle elle n'habite pas en s'engageant à demeurer, à ses propres frais, dans la région désignée pendant toute la période électorale?

Réponse : Non. Voir la réponse à la question No. 1.

### **Question No. 4**

Question : Est-ce qu'une entreprise peut soumettre une proposition pour plus d'une province afin de tenter d'obtenir au moins un contrat? Peut-on soumettre une proposition pour la Saskatchewan et l'Alberta avec la même ressource afin d'obtenir l'un ou l'autre des contrats. De cette façon, si la proposition n'est pas retenue pour la Saskatchewan, elle pourra être étudiée pour l'Alberta ou vice-versa. Évidemment, la ressource s'engagerait à être dans la région désignée choisie pour la durée de la période électorale à ses propres frais.

Réponse : Un soumissionnaire peut soumettre une proposition pour plus d'une province s'il peut attester que la ressource proposée pour chaque proposition réside dans la région géographique qui comprend la région de service pour laquelle il soumet une proposition.

### **Question No. 5**

Question : En décrivant la formulation de réponses aux demandes des médias dans B3, peut un ancien conseiller régional des médias pour Élections Canada utilisé des demandes de médias réels utilisées dans le passé?

Réponse : Oui, Élections Canada acceptera tout formulaire de demande des médias utilisés par le soumissionnaire ou la ressource proposée (si le soumissionnaire n'est pas

un particulier) pour des services fournis à Élections Canada ou toute autre entité. Si vous utilisez les formulaires de demande des médias, le soumissionnaire doit s'assurer que sa réponse comprend les informations demandées dans les exigences pour B3 de la SECTION B – Critères d'évaluation technique côtés de la DP.

### **Question No. 6**

Question : Étant donné que nos ressources ont fait beaucoup de travail pour Élections Canada dans le passé, nous aimerions utiliser au moins un membre du personnel d'Élections Canada comme référence. Y a-t-il quelque chose qui nous empêche de le faire?

Réponse : En ce qui concerne la Partie 7 – Critères d'évaluation technique, Section C - Vérification des références. Le Code de conduite pour l'approvisionnement prévoit que les fonctionnaires doivent s'abstenir de se trouver dans une situation ou de participer à des activités, notamment des mesures d'approvisionnement, qui pourraient les placer en conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, compte tenu de leurs fonctions officielles.

Les employés d'Élections Canada qui sont responsables de la gestion des conseillers régionaux en relations médias (CRRMs), et qui seront potentiellement sur le comité d'évaluation de la demande de proportions en référence, doivent refuser toute demande de référence afin de préserver l'intégralité et l'impartialité du processus d'évaluation. Par conséquent, nous n'accepterons pas les références des employés suivants D'Élections Canada qui font partie de l'équipe d'évaluation:

Natalie Babin-Dufresne (Directrice adjointe, Relations externe), John Enright (Gestionnaire, Relations avec les médias) and Diane Benson (Conseillère, Relations avec les médias).

## **Partie 3. Modifications**

### **3.1 Modification de la page couverture de la DP**

Par la présente, la première page de la DP est modifiée en supprimant «Stéphanie Thomas, No de téléphone : 819-939-1490» dans la boîte intitulée « Demande de renseignement» et doit être remplacée par :

Stella Van Tassel  
No de téléphone : 819-939-1491

### **3.2 Modification à la partie 6 – Contrat subséquent**

Par la présente, la première page d Contrat subséquent est modifiée en supprimant «Stéphanie Thomas» de la boîte intitulée « Renseignements et factures » doit être remplacée par :

Stella Van Tassel